

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 04/53 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN MARCHÉ RELATIF AUX PRESTATIONS
DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'ETUDE DE L'AMENAGEMENT DE LA ROUTE
NATIONALE 193 ENTRE LE CARREFOUR DE MEZZANA (RN 193 / RD 1)
ET LE LIEU-DIT CARAZZI - COMMUNES DE SARROLA-CARCOPINO ;
CUTTOLI-CORTICCHIATO ; PERI ; CARBUCCIA**

SEANCE DU 5 FEVRIER 2004

L'An deux mille quatre, et le cinq février, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

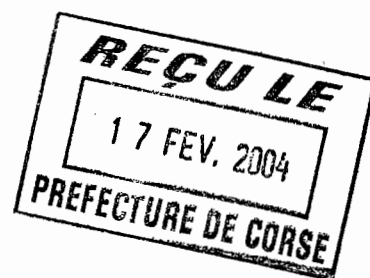
ALLEGRI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANTONA Joseph, BOSCHI-ANDREANI Marie-Jeanne, BUCCHINI Dominique, CECCALDI Pierre-Philippe, CHAUBON Pierre, CHIARELLI Joseph, CIABRINI Jean-Marc, CICCADA Vincent, FELICIAGGI Robert, FERRANDI Jules-Laurent, FILIPPI César, FRANCESCHI Henri, GALLETTI François, GRISONI Marie-Thérèse, GUERRINI Simone, LANFRANCHI Mireille, LUCIANI Paul-Antoine, LUCIANI Toussaint, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MOZZICONACCI Madeleine, MURACCIOLI Martin, PIETRI Don Pierre, RIOLACCI François-Xavier, ROMITI Gérard, ROSSI José, SANTINI Ange, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, VERSINI Sauveur

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. PIETRI Don Pierre
M. CASTA Pierre-Jean à Mme GUERRINI Simone
M. COLONNA Jean-Charles à M. VERSINI Sauveur
M. CROCE Laurent à M. CIABRINI Jean-Marc
M. GANDOLFI-SCHEIT Sauveur à M. FELICIAGGI Robert
M. GERONIMI Jean-Valère à M. ROMITI Gérard
M. JALPI Jean à M. FRANCESCHI Henri
M. PATRIARCHE Paul à M. ROSSI José
M. PERETTI Philippe à M. GALLETTI François
M. PIERI Pierre-Timothée à Mme GRISONI Marie-Thérèse
M. QUASTANA Paul à M. CICCADA Vincent
M. RICCI Dominique à M. SANTINI Ange
M. RUAULT Paul à M. ANTONA Joseph
M. SIMEONI Marcel à Mme LANFRANCHI Mireille
M. TALAMONI Jean-Guy à M. FILIPPI César
M. TOMA Jean-Toussaint à M. LUCIANI Toussaint
M. VINCIGUERRA Marie-Jean à Mme MATTEI-FAZI Joselyne

ETAIENT ABSENTS : MM.

ALESSANDRINI Alexandre, MOTRONI Jean, SISCO Henri.



L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer le marché relatif aux prestations de maîtrise d'œuvre pour l'étude de l'aménagement de la Route Nationale 193, entre le carrefour de Mezzana (RN 193 / RD 1) et le lieu-dit « Carazzi » sur les communes de SARROLA-CARCOPINO, CUTTOLI-CORTICCHIATO, PERI, CARBUCCIA avec le groupement de bureaux d'étude CIE / SPI INFRA sis 15 rue du Pontetto - 20200 BASTIA pour un montant de 153 088,00 € TTC.

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 5 février 2004

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation

Le Secrétaire Général de l'Assemblée


Serge TOMI

Le Président de l'Assemblée de Corse,



José ROSSI

ANNEXE

REÇU LE
17 FEV. 2004
PREFECTURE DE CORSE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE
--

OBJET : ETUDE DE L'AMENAGEMENT DE LA RN 193 ENTRE MEZZANA ET CARAZZI - PRESTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE COMMUNES DE SARROLA CARCOPINO, CUTTOLI CORTICCHIATO, PERI, CARBUCCIA

Par délibération n° 03/270 AC de l'Assemblée de Corse en date du 25 septembre 2003, vous m'avez autorisé à engager une procédure de consultation des entreprises, en vue de la conclusion d'un marché relatif aux prestations de maîtrise d'œuvre des études de l'aménagement de la RN 193 entre Mezzana (RN 193/RD 1) et le lieu-dit Carazzi, avant projet, DUP et Loi sur l'Eau.

Les principales caractéristiques de ce marché sont les suivantes :

- Appel d'offres ouvert sans option, ni variante, passé en application des articles 33, 58, et 74 II 3 d du CMP,
- Marché conclu soit avec un entrepreneur unique soit avec des entrepreneurs groupés solidaires,
- Délai de réalisation : AP : 6 mois. DUP ; 3 mois et loi sur l'eau : 3 mois
- Marché à prix forfaitaire,
- Les prix sont fermes actualisables.

Les critères de jugement des offres sont classés dans l'ordre décroissant suivant :

- Valeur technique des prestations
- Prix des prestations

Les coefficients de pondération affectés sont les suivants :

- Valeur technique des prestations : 0,6
- Prix des prestations : 0,4

Le nombre de plis reçus est de quatre (4).

La commission d'Appel d'Offres réunie en jury réunie le 20 janvier 2003, au vu de l'analyse des offres a classé par ordre décroissant les quatre candidats suivants :

- CIE/SPI INFRA
- INTERVIA/SMA/SUD ETUDES/SIEE
- ARCADIS/SILENE/ECEP/TRC
- GAUDRIOT/SEMAPHORES

Le groupement de bureaux d'études CIE/SPI INFRA a justifié de sa régularité sociale et fiscale.